

MÉ MORANDUM D'ENTENTE ENTRE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF) ET L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)

Considérant l'Accord-cadre de coopération conclu le 17 juillet 2000 entre l'Organisation Internationale de la Francophonie(OIF) et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI);

Rappelant le Mé morandum d'entente signé le 31 mai 2012 entre les deux Organisations;

Se félicitant de l'entière réalisation des activités conjointes prévues par ce Mé morandum;

Déterminées à construire sur ces acquis et à approfondir davantage leur partenariat en vue de continuer à promouvoir les œuvres de l'esprit et la créativité et conjuguer les impératifs de la culture et les réalités de l'économie;

Considérant la programmation de l'OIF pour la période 2014-2018 et le programme et budget 2014-2015 de l'OMPI;

L'Organisation internationale de la Francophonie et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (ci-après dénommés « les Parties ») ont convenu de ce qui suit :

Article I :

Les Parties conviennent de la nécessité de renforcer le partenariat institué par l'Accord-cadre du 17 juillet 2000 et consolidé par le Mé morandum du 31 mai 2012.

Article II :

Le partenariat entre l'OIF et l'OMPI portera sur les domaines d'activités suivants :

1. Le renforcement des capacités institutionnelles des États membres, en particulier les pays en développement et les pays moins avancés (PMA), afin d'améliorer et de développer l'efficacité de leurs institutions nationales de propriété intellectuelle.
2. Le renforcement des capacités des décideurs politiques, des professionnels des offices de propriété intellectuelle, des institutions judiciaires et autres organismes concernés ainsi que des praticiens du droit en vue de les sensibiliser sur l'importance de la propriété

Article VII

Le Bureau du Vice-directeur général de l'OMPI, Secteur du développement, et la Délégation permanente de l'OIF auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève sont désignés comme points focaux et sont chargés du suivi de la mise en œuvre du présent Mémoire d'entente, conformément à l'Article II de l'Accord-cadre.

Article VIII

Les dispositions de l'Article IV de l'Accord-cadre s'appliquent *mutatis mutandis* au présent Mémoire d'entente.

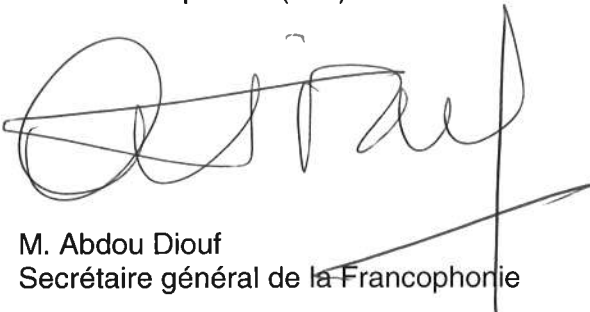
Article IX

Le présent Mémoire remplace le Mémoire du 31 mai 2012. Il est conclu au titre du biennium 2014-2015 et prend effet à la date de sa signature.

En foi de quoi le Secrétaire général de l'OIF et le Directeur général de l'OMPI ont signé le présent Mémoire d'entente en deux exemplaires originaux en langue française.

Fait à Genève le 12 mai 2014,

Pour l'Organisation internationale
de la Francophonie (OIF)



M. Abdou Diouf
Secrétaire général de la Francophonie

Pour l'Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
(OMPI)



M. Francis Gurry
Directeur général

ANNEXE

Activités retenues pour la période 2014-2015

Fiche 1

Ateliers régionaux sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement

Activité	Deux ateliers régionaux sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement (un en Afrique centrale et l'autre en Afrique de l'Ouest)
Contexte	Accord de coopération entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
Objectifs	Améliorer la compréhension des liens entre propriété intellectuelle et développement
Bénéficiaires	Pays francophones d'Afrique centrale et de l'Ouest
Cible/participants	Cadres des organisations sous régionales et des organisations professionnelles
Modalités d'inscription et participation	L'OIF co-financera avec l'OMPI la participation des représentants à la conférence et l'organisation de la conférence selon des modalités à déterminer conjointement

Séminaires de formation de professionnels de l'audiovisuel 2014

<p>Activité</p>	<p>Organisation de deux séminaires de formation des professionnels de l'audiovisuel sur le financement, la distribution, la gestion et la concession de licences des droits dans le domaine audiovisuel.</p> <p>Le premier séminaire se tiendra au Burkina Faso en juin 2014 et le deuxième séminaire en juillet ou septembre 2014 au Sénégal.</p>
<p>Contexte</p>	<p>Projet de l'OMPI dans le cadre du Comité sur le Développement et la Propriété Intellectuelle (CDIP) intitulé <i>Renforcement du Secteur Audiovisuel au Burkina Faso et certains pays d'Afrique (Kenya et Sénégal)</i> CDIP 9/13.</p> <p>Accord de coopération entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).</p> <p>Collaboration entre OIF et l'UEMOA sur le projet <i>Programme capital numérique</i> de numérisation des œuvres audiovisuelles des pays de l'UEMOA.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Les séminaires de formation ont pour objectifs de renforcer l'utilisation des droits de propriété intellectuelle en ce qui concerne la création, le financement, la production et la distribution de contenus audiovisuels.</p> <p>Ils seront essentiellement destinés aux producteurs, aux distributeurs et aux institutions financières en vue de renforcer le secteur de l'audiovisuel des pays bénéficiaires, tout en leur permettant de mieux comprendre le lien entre la créativité et l'économie de l'industrie, et d'acquérir une connaissance pratique des droits de propriété intellectuelle et des transactions en la matière afin de garantir un engagement plus efficace et productif des opérateurs</p>

	économiques et culturels dans l'industrie.
Bénéficiaires	Burkina Faso et Sénégal
Cible/participants	<p>Les participants seront sélectionnés par les coordonnateurs nationaux du projet en accord avec le chef du projet. Les principaux bénéficiaires seront issus des catégories suivantes : producteurs de films, réalisateurs de films, scénaristes, compositeurs, interprètes ou exécutants de l'audiovisuel; entreprises de production et de distribution; institutions financières et banques; avocats spécialisés; exploitants de salles, organismes de gestion collective.</p> <p>Les cadres de l'UEMOA seront également invités à prendre part aux formations.</p>
Modalités et participation	<p>L'OIF participera au financement des deux séminaires (contribution aux frais de conférence) et prise en charge de deux conférenciers spécialistes du secteur de l'audiovisuel et du cinéma. L'OIF s'efforcera de collaborer avec l'OMPI pour assurer un dispositif d'accompagnement dans le cadre du projet qui permette de soutenir la promotion et la mise en marché des œuvres des deux pays bénéficiaires (participation à un festival ou autres modalités à convenir).</p>

Fiche 3

Séminaires pour les artistes interprètes et acteurs de l'audiovisuel 2015

Activité	Organisation d'un séminaire sur <i>Les artistes interprètes et acteurs de l'audiovisuel et le développement culturel</i>
Contexte	Accord de coopération entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
Objectifs	<p>Le séminaire permettra de faire un état des lieux sur le rôle, le statut juridique et social, la protection des droits des acteurs et artistes interprètes dans la filière de l'audiovisuel.</p> <p>L'activité aura pour but de sensibiliser et renforcer les capacités des participants sur les stratégies relatives à la valorisation de la création artistique et à la viabilité économique des prestations audiovisuelles dans l'environnement numérique, notamment par le biais de la consolidation du cadre juridique (impact du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles), le renforcement des structures et des mécanismes qui facilitent les transactions de droits audiovisuels dans le cadre de la gestion collective et la négociation collective de ces droits, entre autres.</p> <p>Le séminaire permettra les échanges d'expérience sur le rôle, le statut juridique et social, et la protection des acteurs et artistes interprètes dans la filière de l'audiovisuel.</p>
Bénéficiaires	Burundi, Cameroun, Rwanda, Seychelles, Maurice, Congo, Mozambique, Laos, Vietnam, Cambodge, Madagascar, Niger, Seychelles, Sénégal et Guinée Équatoriale
Cible/participants	Chef des bureaux de droits d'auteurs et de gestion collective, et représentants des acteurs/artistes interprètes :

	Participation de la Fédération Internationale des Acteurs, de la Fédération internationale des Musiciens et de la SCAPR (organismes de gestion collective des artistes interprètes)
Modalités inscription et participation	L'OIF participera au financement des représentants de chaque pays, et aux frais d'organisation de la conférence selon des modalités à déterminer

Fiche 4

Formations en ligne dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement

Activité	Formation en ligne de participants francophones sélectionnés sur différentes problématiques liées au lien entre propriété intellectuelle et développement
Contexte	Accord de coopération entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
Objectifs	Création et consolidation d'un réseau de praticiens francophones en matière de propriété intellectuelle. Renforcer les capacités des praticiens francophones de la propriété intellectuelle.
Bénéficiaires	Pays de l'espace francophone
Cible/participants	Cadres gouvernementaux, universitaires, praticiens et représentants du secteur privé ayant une connaissance préalable des problématiques de propriété intellectuelle
Modalités inscription et participation	La participation à ces sessions de formation sera soumise à une sélection préalable réalisée par l'OMPI et l'OIF

Fiche 5

Collaboration en matière d'innovation

Activité	Concertation en vue d'un programme d'activités conjoint sur la thématique de l'innovation
Contexte	Participation de l'OMPI au Forum francophone de Namur sur l'innovation prévu les 23, 24 et 25 septembre 2014. Accord de coopération entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).
Objectifs	Contribuer au développement d'une vision commune entre OMPI et OIF sur les thématiques d'innovation
Bénéficiaires	Pays de l'espace francophone
Cible/participants	Spécialistes francophones de l'innovation
Modalités inscription et participation	Les modalités concrètes de la participation de l'OMPI seront discutées lors de la mission exploratoire de l'OIF à Genève au mois de juillet

Fiche 6

Le droit d'auteur dans les pays membres de l'OAPI

<p>Activité</p>	<p>Organisation d'une conférence <i>Le développement du droit d'auteur, droits voisins et gestion collective : État des lieux dans les pays OAPI, mise en œuvre du Plan d'action et le renforcement des capacités des responsables des bureaux de droit d'auteur/organismes de gestion des droits</i></p> <p>L'atelier devra notamment permettre d'expliquer et de présenter aux participants les développements les plus récents du système de la propriété intellectuelle et leur contribution au développement économique et culturel des États.</p>
<p>Contexte</p>	<p>Accord de coopération entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en coopération avec l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).</p>
<p>Objectifs</p>	<p>L'atelier devra permettre d'expliquer et de présenter aux participants ce qu'est le système de la propriété intellectuelle et sa contribution au développement des États</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<p>16 pays OAPI</p>
<p>Cible/participants</p>	<p>Le directeur du droit d'auteur et/ou de la gestion collective de chaque pays</p>
<p>Modalités inscription et participation</p>	<p>L'OIF co-financera avec l'OMPI la participation des représentants OAPI à la conférence et l'organisation de la conférence selon des modalités à déterminer conjointement.</p>

Fiche 7

Séminaire de sensibilisation sur la propriété intellectuelle pour les parlementaires

Activité	Séminaire de sensibilisation aux problématiques de propriété intellectuelle, Lomé (Togo), 10-11 juin 2014
Contexte	Accord de coopération entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
Objectifs	<p>L'atelier devra permettre d'expliquer et de présenter aux participants ce qu'est le système de la propriété intellectuelle et sa contribution au développement des États.</p> <p>La sensibilisation des parlementaires est une préoccupation souvent exprimée par les responsables des offices de propriété intellectuelle qui font face à la réticence des législateurs lorsqu'il s'agit de l'établissement ou de l'adoption d'un projet de loi destinée à incorporer le contenu d'un traité relatif à la Propriété Intellectuelle dans le droit positif des pays respectifs.</p>
Bénéficiaires	Pays francophones de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) auxquels s'ajoutent des représentants du Burundi, de Djibouti et de la RDC
Cible/participants	Deux parlementaires par pays
Modalités inscription et participation	L'OIF prendra en charge un déjeuner lors du séminaire